

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 novembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 254

présenté par  
M. Nogal

-----

**ARTICLE 30**

Au début de la première phrase de l'alinéa 18, substituer au mot :

« Cette »,

les mots :

« Une telle ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rédactionnel.